



AGENCE DE RÉGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

COMMUNIQUÉ

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques a interpellé l'opérateur de téléphonie mobile MTN Congo suite à l'arrêt total de son réseau, survenu ce mercredi 15 mars 2017 pendant plusieurs heures.

L'Autorité de Régulation a tenu à rappeler à l'opérateur MTN que la continuité de la fourniture des services est la première des obligations des opérateurs, comme précisé dans leur cahier des charges.

Le Régulateur estime qu'un manquement à cette obligation, pendant une si longue durée, ne saurait être accepté.

C'est ainsi que, conformément à la loi, l'Autorité de Régulation a exigé de l'opérateur MTN Congo un rapport exhaustif, dans les meilleurs délais, sur ce manquement et les mesures prises pour éviter que ce genre de situations ne se reproduisent à l'avenir.

L'ARPCE se réserve le droit de tirer toutes les conséquences après étude dudit rapport.

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2017

Le Directeur Général

Yves Castanou

Pour plus d'informations, veuillez appeler aux numéros suivants :

Tél. (+242) 06 675 9494 - 05 699 98 14 - 05 510 72 72

Site-web: www.arpce.cg – Facebook: arpcecongo- Twitter: @arpcecongo

À propos de l'ARPCE : Bras institutionnel du Gouvernement en matière de régulation des Postes et Communications Electroniques, l'ARPCE a la délicate mission de protéger à la fois les intérêts de l'Etat, des consommateurs et des opérateurs et prestataires dans les secteurs régulés.